

## Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

### Compte-rendu de la réunion de chantier 01 juillet 2020

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	<b>Lot 1 : FORETS &amp; PAYSAGES</b> <b>Lot 2 : FORETS &amp; PAYSAGES</b>

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	✓	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		✓
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		✓
CALLAND Rosalie	Déléguée de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt	✓	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	✓	
PETIT Davy	Entreprise Forêts & Paysages		✓
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		✓
DELMOTTE Maéva	Agence de l'eau Seine-Normandie		✓
ALAVOINE Jean-François	Office Français de la Biodiversité		✓
FELZINGER Guillaume	Office Français de la Biodiversité		✓
TUAUX Sophie	Office Français de la Biodiversité		✓
MOIRE Pascal	Office Français de la Biodiversité		✓
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	✓	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	✓	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		✓
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		✓
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	✓	

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

## AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

- ***Terrassements du nouveau lit et mise en eau***

Les travaux de terrassements du nouveau lit de l'Ardon se sont achevés le mardi 9 juin 2020. Parallèlement, une pêche de sauvegarde de l'ancien tracé a été réalisée ce même jour par la fédération de pêche de l'Aisne, afin de permettre une ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon.

Le nouveau tracé présente désormais un lit mineur sinueux et un gabarit adapté aux périodes d'étiages.

- ***Gestion des rus et du fossé***

L'exutoire du ru de la Boise a été prolongé sous forme sinueuse de sorte à assurer sa connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.

Un décapage sur environ 40 cm de la zone en amont de la passerelle a également été réalisé.

De plus, le fossé de la parcelle OB 40 a été prolongé et connecté au ru de la Boise en rive gauche.

- ***Aménagement d'un pont-cadre***

Les culées béton ont été coulées et la passerelle installée sur le ru de la Boise. L'entreprise doit maintenant reprendre les enrochements au niveau des culées. Les enrochements sont non liaisonnés mais doivent être agencés correctement pour une meilleure stabilité.



Passerelle en béton



Enrochements à reprendre

- ***Aménagement d'une passerelle piétonne en bois***

La pose de la passerelle a été réalisée après ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon pour garantir la circulation des engins et le haut de culée a été installé au niveau du terrain naturel.

Une reprise des enrochements a été effectuée au niveau de la culée rive gauche pour garantir la stabilité des berges.

Le mirador en rive gauche a été remis à sa place d'origine en rive droite, au niveau de l'ancien tracé.



Mirador 19 déplacé



Enrochements repris par l'entreprise

- **Comblement de l'ancien tracé et reprise de l'annexe hydraulique**

L'ancien lit de l'Ardon a été remblayé de l'amont vers l'aval sur un linéaire d'environ 750m, jusqu'à l'aulne piqueté avec l'entreprise afin de conserver une annexe hydraulique.

Les berges de l'annexe hydraulique ont été talutées en pente douce pour favoriser l'implantation des hélophytes et la fraie du brochet.

Les 30 derniers mètres restants sur l'ancien tracé de l'Ardon ont été remblayés et la berge rive droite de l'annexe hydraulique nettoyée pour permettre le passage d'engins agricoles.



- **Hélophytes**

Les hélophytes ont été implantées au niveau de chaque banquette conformément au CCTP.

Les plants arbustifs seront quant à eux piquetés et installés à l'automne prochain.

- **Clôture et rampe d'accès à la parcelle**

Les poteaux de clôture ont été posés sur un linéaire d'environ 650 m.

L'entreprise a également réalisée les actions suivantes :

- Installation de 4 rangs de fils barbelés en veillant à la tension des fils.
- Remise en état de la bordure le long de la clôture sur une largeur d'environ 5m.
- Suppression d'une saulaie pour permettre le passage d'un engin agricole le long de la clôture.
- Mise en place de la rampe d'accès à la parcelle.

L'entreprise doit maintenant remettre en place 2 crampillons qui ont été oubliés lors de la phase travaux.



Clôture installée et bordure nettoyée



Rampe d'accès à la parcelle

Le busage en aval du nouveau tracé a été supprimé et la berge en rive droite reprise sous forme de méandre. De plus, une souche a été installée en amorce de banquette, afin de diversifier les écoulements et les habitats.

Seules quelques hélophytes doivent encore être installées par l'entreprise au niveau du méandre.



Souche installée en amorce de banquette



Busage supprimé et rive droite reprise

Un ensemencement rustique des talus et un nettoyage général des lieux ont été réalisés de façon progressive conformément au CCTP. Certains déchets ont été volontairement laissés sur place sous forme de tas, car la commune souhaite sensibiliser les riverains au travers d'une journée citoyenne qui sera organisée prochainement.

#### REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages ..... 07.76.01.80.28
  - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74
  - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : ..... 06.82.13.55.14

## COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.



## LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

Il s'agissait de la dernière réunion de chantier.

Les dernières reprises auront lieu le vendredi 10 juillet 2020.

Les plants arbustifs seront quant à eux piquetés et installés à l'automne prochain.

Le service technique,